



Résumé du document GEF/ME/C.31/5

Examens de portefeuilles-pays : Samoa (1992-2007)

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/ME/C.31/5 intitulé *Examens de portefeuilles-pays : Samoa (1992-2007)* et la réponse de la direction (GEF/ME/C.31/6, *Management Response to the GEF Country Portfolio Evaluation: Samoa*), le Conseil prend bonne note des recommandations de l'examen et de la réponse de la direction et demande au Secrétariat de tirer parti du travail accompli avec le Samoa dans l'élaboration plus détaillée du projet d'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, et notamment de tenir compte des points suivants :

- la nécessité de soutenir la constitution d'un cadre d'action environnemental en favorisant l'adoption des politiques, lois et réglementations nationales nécessaires, et dans les cas où ce cadre existe, d'en soutenir l'application pour améliorer l'état environnemental de la planète ;
- la reconnaissance du rôle central des ressources marines, et de l'importance de la capacité d'adaptation au changement climatique pour pérenniser les effets positifs sur l'environnement de la planète ;
- la reconnaissance du niveau élevé des coûts de transaction dans la région ; et
- la nécessité de faire intervenir un plus grand nombre d'Entités d'exécution dans la région et d'harmoniser les procédures avec celles appliquées par les pays bénéficiaires et les autres bailleurs de fonds.

Le Conseil se félicite de la réponse du Samoa à l'examen et invite le Secrétariat à en tenir compte lors de la mise sur pied de l'alliance programmatique FEM-Pacifique.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le Samoa a commencé à bénéficier de l'aide du FEM lors de la phase pilote dans le cadre de deux projets régionaux menés à l'échelle du Pacifique et faisant intervenir un partenariat qui continue à rassembler le FEM, le PNUD, le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et le ministère samoan des Ressources naturelles et de l'Environnement.

2. L'examen de l'aide du FEM au Samoa a été réalisé de janvier à avril 2007. Il s'appuie sur le cadre de référence type que le Bureau de l'évaluation a mis au point pour les examens de portefeuilles-pays en octobre 2006. Conduit par les services du Bureau et des membres du cabinet de consultants Pacific Environmental Consultants, Ltd (PECL), cet examen avait pour objet de présenter au Conseil une évaluation de la manière dont les projets du Fonds sont exécutés aux Philippines. Il rend compte des résultats des opérations et analyse comment les projets se rattachent à la fois aux stratégies nationales de protection de l'environnement et de développement durable et au mandat du FEM, qui est d'améliorer l'état environnemental de la planète dans les domaines où il intervient.

3. L'examen porte sur un portefeuille de 18 projets financés par le FEM à hauteur d'environ 7 millions de dollars entre 1992 et décembre 2006. Ce portefeuille comporte huit projets nationaux (6 activités habilitantes et 2 projets de moyenne envergure), 7 projets régionaux (auxquels participe le Samoa, pays insulaire du Pacifique) et 3 projets mondiaux dont des composantes sont exécutées dans le pays. Tous les domaines d'intervention sont représentés dans la cohorte de projets, et bien que 80 % de ceux-ci soient administrés par le PNUD, la Banque mondiale et le PNUE sont également intervenus dans un certain nombre d'entre eux.

4. L'examen a abouti aux conclusions suivantes :

- 1) L'aide du FEM est utile pour la stratégie de développement et les politiques environnementales du Samoa.
- 2) Tous les projets financés par le FEM cadrent parfaitement avec le mandat de l'institution et avec ses domaines d'intervention, mais la lenteur de l'affectation des compléments de ressources d'origine nationale pourrait nuire à la pérennité des acquis.
- 3) Les activités habilitantes ont permis au Samoa de jeter les bases de cadres d'action et de stratégies dans le domaine de l'environnement, des préalables indispensables à l'amélioration de l'état environnemental de la planète.
- 4) Les projets achevés se sont traduits par des résultats concrets sur le terrain, mais les rapports de suivi comportent des lacunes dues à la qualité médiocre des évaluations finales et au manque de références initiales.
- 5) Le Samoa accède plus efficacement aux ressources du FEM, mais quelques obstacles subsistent.
- 6) La plupart des Entités d'exécution n'interviennent pas au Samoa en raison notamment des coûts de transaction élevés et d'une connaissance limitée des objectifs et des procédures du FEM.

5. Les constatations et les conclusions de l'évaluation ont abouti à la recommandation ci-après à l'adresse du Conseil du FEM.

- 1) L'approche-programme proposée pour les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique doit tenir compte du travail accompli avec le Samoa.
6. Les recommandations suivantes ont par ailleurs été portées à l'attention du Gouvernement samoan :
- 2) La dimension environnementale, une question transsectorielle, doit être plus présente dans la stratégie de développement du Samoa.
 - 3) La participation accrue d'autres acteurs (ministères, société civile et secteur privé) à l'exécution des projets financés par le FEM permettrait de renforcer les capacités nationales.